



## Déclaration de la FNECFP-FO au CTSD du 5 septembre 2019

---

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Avant tout, nous déplorons que l'envoi du projet carte scolaire ait été si tardif. Cela rend difficile notre travail de terrain et nous le regrettons.

Dans le premier degré, en cette rentrée 2019, et comme à chaque rentrée depuis trop longtemps maintenant, de nombreuses écoles se retrouvent dans des situations inacceptables. Des classes surchargées dépassant les 30 élèves en maternelle avec de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques, du fait notamment de l'inclusion scolaire systématique. Encore trop d'élèves qui devraient bénéficier de l'aide d'une AVS mais n'en n'ont pas et/ou d'autres qui sont toujours en attente de notifications. À cela, s'ajoute un gros manque d'aide à la direction, une pénurie de titulaires remplaçants et un RASED réduit à peau de chagrin.

La FNECFP-FO dénonce les nouveaux textes, parus dans l'été, qui régissent l'école maternelle et les personnels qui y exercent : nous tenons à rappeler que notre organisation a voté contre ces décrets lors du Comité social et économique (CSE) du 13 juillet dernier. L'un de ces décrets autorise les parents des élèves de petite section, sur simple demande écrite, à mettre leurs enfants à l'école, l'après-midi, à l'horaire de leur choix. Nous disons « non à l'école à la carte » et nous continuerons à demander le retrait de ce décret qui va très vraisemblablement encore accentuer la dégradation des conditions de travail des personnels, sans apporter de bénéfice aux élèves, bien au contraire.

Nous revendiquons, depuis longtemps, qu'aucune classe ne dépasse 25 élèves en milieu ordinaire et pas plus de 20 élèves en réseau d'éducation prioritaire ainsi qu'en maternelle.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement affiche sa volonté de concentrer ses efforts sur l'école primaire et nous aurions aimé pouvoir nous en féliciter. Fin avril 2019, le président annonçait que d'ici la rentrée 2020, il n'y aurait plus de classe à plus de 24 élèves en GS, CP, CE1, voire des classes de GS dédoublées en Éducation Prioritaire. Nous connaissons déjà le coût de telles annonces ! Les titulaires remplaçants deviennent les premières variables d'ajustement ainsi que les titulaires de secteur depuis cette année.

Madame la Directrice Académique, nous souhaitons vous rappeler que les personnels n'acceptent pas ces baisses d'effectifs au détriment des autres niveaux qui coûtent des fermetures de classes, voire d'écoles, tout en puisant dans la « réserve » de remplaçants, au mépris d'ailleurs de leur choix de fonction.

Nous tenons également à rappeler que nous sommes opposés au recrutement de contractuels dans l'Éducation nationale : pour éviter cela, il faut ouvrir massivement la liste complémentaire et recruter tous les enseignants dont le département a besoin !

Concernant la prise en compte de tous les élèves, scolarisés, dans les calculs des effectifs, nous réitérons deux exigences :

- Premièrement, que conformément au Code de l'Éducation, tous les élèves sans exception – donc y compris sur dérogation - inscrits dans une école par le maire (le directeur ne faisant qu'admettre les élèves affectés sur son école) soient comptabilisés ;
- Deuxièmement, que les élèves bénéficiant du dispositif ULIS comptent également dans les effectifs de leur classe de référence, comme annoncé par Monsieur le Ministre au Journal Officiel (JO) du 6 décembre 2018.

Pour notre fédération, il ne serait pas acceptable que ces deux points restent en suspens ; sachant que dans certains cas, cela permettrait une ouverture ou éviterait une fermeture, améliorant ainsi les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves.

Enfin, sur le plan national, nous considérons que les mesures annoncées ne vont pas dans le bon sens :

- la loi Blanquer, promulguée le 26 juillet, contrairement à son nom, a rompu toute confiance de la profession avec son ministre et provoqué l'opposition de la majorité des syndicats ;
- la publication de la loi sur la transformation de la Fonction publique, le 7 août, annonce une dégradation sans précédent de la fonction publique : elle remet en cause le paritarisme et l'organisation des CAP et supprime les CHSCT !
- le rapport Delevoye vise la destruction des 42 régimes existants avec la programmation de la diminution drastique du montant des pensions pour tous.

Concernant la réforme des retraites, notre organisation syndicale a annoncé un premier rassemblement national, le 21 septembre, à Paris, pour l'abandon du projet de retraites à points et le maintien de tous les régimes existants dont, en ce qui nous concerne, le Code des pensions.

Merci.